

n° 6

Décembre 2020

BOIS & FORÊTS de l'Ouest

*Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers
de Bretagne - Pays de la Loire*



Interview

**Olivier de Loisy,
entrepreneur
de travaux
forestiers
(35)**

3

Etude

**CONQueTH
évalue l'intérêt
du chêne pubescent
au nord de
la Loire**

4

Label Bas-Carbone

**Un premier
boisement
certifié dans le
Finistère**

8

Le forestier doit s'adapter aux évolutions climatiques

Dans le précédent numéro de Bois et Forêts de l'Ouest, nous avons consacré un article au changement climatique et à ses conséquences sur les forêts de Bretagne et Pays de la Loire. L'accent a été mis sur la rapidité du phénomène qui rend difficile l'adaptation et la migration naturelle des essences forestières, avec des risques de crises pour les peuplements les plus fragiles.

Face à ce constat, il importe d'adopter immédiatement des règles de bon sens, parmi lesquelles la préservation des sols (le réservoir en eau et nutriments), la dynamisation de la gestion, la diversification des espèces forestières.

Ce nouveau numéro explore activement la possibilité d'implanter des essences plus « méridionales » sous nos latitudes. Les équipes du Centre Régional de la Propriété Forestière et de son Institut pour le Développement Forestier ont ainsi mené deux études sur diverses espèces de chênes, avec des résultats encourageants pour ce qui concerne le chêne pubescent. D'autres travaux sont en cours sur une grande diversité de feuillus et de résineux.

Ces actions illustrent la nécessité pour le forestier, par nature spécialiste du temps long, d'anticiper, ce qu'il a toujours su faire, par un effort accru de recherche et développement afin d'aider dame nature à s'adapter aux mutations à venir.

Ce travail en amont ne peut être efficace que s'il est coordonné et partenarial. A titre d'exemple, le Centre National de la Propriété Forestière est également coordonnateur du Réseau Mixte Technologique AFORCE (pour Adaptation des FORêts au Changement climatiqueE). Ce dispositif national constitue une forme innovante de partenariat associant les différents organismes de recherche, développement, formation et gestion.

Anticipation, innovation et partenariats constituent les clés de notre adaptation au changement climatique. Vulgarisation et présence des forestiers au plus près des territoires en sont les outils indispensables de diffusion des résultats. L'État va lancer un vaste plan de relance pour les forêts françaises. Nous devons être présents et ne pas ménager nos efforts.

Antoine d'AMÉCOURT

Président du CRPF Bretagne - Pays de la Loire



Sommaire

- Éditorial : Le forestier doit s'adapter aux évolutions climatiques p. 2
- Interview : Olivier de Loisy, entrepreneur de travaux forestiers p. 3
- Adapter les chênaies du nord de la France avec le chêne pubescent ? p. 4-5
- Les forestiers bretons s'intéressent aux chênes méridionaux p. 6
- Découverte de la biodiversité forestière ligérienne p. 7
- Le CNPF fait labelliser Bas-Carbone un premier boisement en Bretagne p. 8-9
- Ventes de bois d'automne p. 10
- Brèves - Prochains cycles de formation FOGEFOR p. 11
- Programme des réunions forestières 2021 p. 12

Interview : Olivier de Loisy, entrepreneur de travaux forestiers à Saint Christophe des Bois (35)

Olivier de Loisy fait partie de cette nouvelle génération d'entrepreneurs, à la fois innovante, ouverte sur l'extérieur et adepte du travail en réseau.



Olivier, pouvez-vous vous présenter ?

J'ai découvert la forêt grâce à mon grand-père qui était propriétaire d'un massif boisé. Nous avions l'habitude de venir passer nos vacances dans sa forêt et j'aimais y faire de petits travaux sylvicoles (plantations, élagage). Même si je me suis tout d'abord orienté vers des études dans le domaine agricole, j'ai toujours gardé cette idée de travailler en forêt. J'ai décidé de franchir le pas en 2014. Ne pouvant pas faire reconnaître mon diplôme agricole, j'ai passé un bac pro « travaux forestiers » à Pointel dans l'Orne.

Parlez-nous de votre activité !

Cela fait maintenant un peu plus de 6 ans que je suis installé. J'ai fait le choix de m'orienter vers les interventions légères en forêt (plantation, dégageage, taille, élagage, abattage). En complément de cette activité, j'effectue de l'assistance technique (martelage, inventaires...), auprès d'experts, de gestionnaires forestiers et même de plus en plus de propriétaires. Je suis en quelque sorte leur référent local. Je réalise aussi des prestations d'abattage d'arbres déperissants dans les parcs et jardins et de la mise en sécurité de bords de route. Assez rapidement, j'ai rencontré un réseau collaboratif ("co-working") qui m'a bien aidé.

En quoi consiste ce réseau ?

Il s'agit d'un réseau d'échange et d'entraide d'une quinzaine d'entrepreneurs indépendants répartis dans le Nord de la France. Contractuellement, rien ne nous lie. C'est une équipe diversifiée où chacun

apporte ses forces. Cela nous permet de discuter sur les problématiques de tarifs, de rendement pour l'établissement de devis ou de se consulter pour l'achat de matériel. Assez rapidement, ce réseau m'a permis de pouvoir travailler en équipe en participant à des chantiers réalisés en commun.

Comment organisez-vous ces chantiers ?

Lorsque qu'un chantier de ce type est programmé, nous avons des échanges par mail relativement longtemps à l'avance. Cela permet à l'entrepreneur qui a le chantier en son nom de prévoir la logistique (hébergement, restauration,...) et de connaître le nombre de participants. C'est seulement à la fin du chantier, en fonction du temps passé, que le collègue qui fait office de maître d'œuvre nous indique le coût journalier à lui facturer.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce travail d'équipe ?

Certaines activités sont plus faciles à effectuer à plusieurs. Je pratique beaucoup l'activité plantation en co-working pour éviter l'isolement. Ce qui me plaît aussi, c'est le côté convivial et relationnel. Et puis, le travail est très varié. Nous faisons de temps à autres ce que nous appelons « des parcours sylvicoles » qui combinent journées de martelage et journées de travaux.

Quels sont les outils que vous utilisez le plus souvent ?

Je me sers surtout du petit outillage thermique : débroussailleuse, croissant mécanique (voir photo) que j'utilise avec un disque à gouges pour les dépressages et un couteau broyeur pour les dégageages. J'ap-



Le croissant mécanique.

précie son volume plus réduit et sa maniabilité.

Quelles sont les perspectives liées à votre activité ?

Ce qui est intéressant, c'est de voir l'évolution des peuplements dans lesquels je suis intervenu. J'ai déjà élagué certaines parcelles de peuplier que j'ai mises en place. J'espère pouvoir marquer, un jour, une récolte finale sur une parcelle de résineux que j'aurai plantée !

Pour cet hiver, le programme de plantation est bien chargé avec presque 40 hectares prévus grâce au programme Breizh Forêt Bois. Je vais aussi planter prochainement, avec le CEDEF 35, un essai comparatif de chêne sessile et de chêne pubescent dans la propriété familiale. J'ai vraiment l'envie de pouvoir conserver cet esprit d'indépendance et de mobilité tout en essayant régulièrement d'accueillir des stagiaires et des apprentis. Je pense que la forêt doit être un lieu d'échange et de transmission.

*Propos recueillis par
Julien BLANCHIN, technicien CRPF*

Adapter les chênaies du Nord de la France avec le chêne pubescent ?

Et si, face au changement climatique, l'adaptation des chênaies du nord de la France passait par un déploiement du chêne pubescent ? CONQueTh, un projet pluri-régional, financé par le Fonds Stratégique Forêt Bois et coordonné par le CRPF Bretagne - Pays de la Loire, explore cette possibilité. Les 5 volets du projet visent à préciser l'intérêt du chêne pubescent déjà présent dans certaines conditions stationnelles dans la moitié nord du pays, pour anticiper l'adaptation des chênaies au changement climatique.

Un enjeu économique, environnemental et social majeur

Les chênaies sessiles et pédonculées couvrent 40 % des surfaces des forêts bretonnes et ligériennes. Dans la moitié nord de la France, elles occupent plus de 2 millions d'hectares et fournissent l'essentiel des grumes alimentant le prestigieux marché de la tonnellerie.

Le contexte du réchauffement climatique actuel interroge sur leur capacité à résister à ce changement, avec les conséquences sur l'approvision-

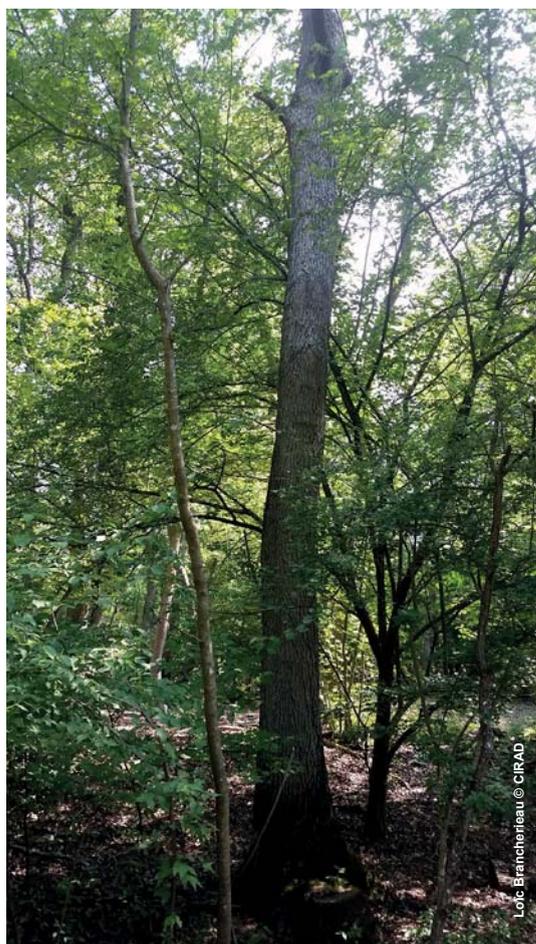
nement en chêne et la préservation des milieux naturels associés.

Le chêne pubescent comme alternative

Pour adapter les chênaies de la moitié nord du pays au changement climatique, une solution serait de les diversifier progressivement par l'introduction d'espèces plus résistantes à la sécheresse sans être pour autant trop sensibles au froid.

Parmi celles-ci, le chêne pubescent, proche du sessile et du pédonculé est un candidat sérieux. En effet, cette essence présente de nombreux atouts :

- elle est déjà présente dans certaines zones de la moitié nord du pays ;
- son bois, en conditions de croissance favorables, présente, à qualité égale, des caractéristiques très proches de celui des chênes sessiles et pédonculés ;
- la diversité qui lui est associée (oiseaux, insectes, vers et autres décomposeurs du sol...), est déjà présente sur nos territoires, et semble, a priori, très proche de celle de nos chênes ;
- son développement, notamment par plantation, devrait être accepté plus aisément par les autres usagers des milieux forestiers, comparativement à des substitutions par des résineux par exemple.



Chêne pubescent de bonne qualité apparente.



Un aubier plus important que celui des autres chênes.

Ainsi, depuis 2009, plusieurs études coordonnées par le CNPF ont cherché à mieux cerner l'intérêt de développer cette espèce hors de la zone où elle est actuellement majoritaire.

CONQueTh, pour mieux connaître le chêne pubescent

Les études antérieures ont impliqué les équipes de 8 CRPF et de l'IDF, ainsi que de nombreux partenaires comme la plateforme Genobois de l'Institut National de Recherche Agronomique d'Orléans (INRA devenu INRAE), l'École Supérieure du Bois de Nantes, l'Office National des Forêts (ONF), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CI-RAD), l'Institut Géographique National (IGN).

Elles ont notamment permis d'établir qu'en conditions de croissance favorables, le bois du chêne pubescent peut être valorisé en charpente, menuiserie, voire en tonnellerie.

Le projet CONQueTh (Capacité d'Occupation du Nord par les Quercus Thermophiles), explore plus avant les questions relatives à l'évolution de la ressource en chêne pubescent sur le territoire étudié, de la sylviculture de cette espèce, au séchage de son bois et à la disponibilité en graines pour de futures plantations. Il est financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation via la DRAAF des Pays de la Loire.

Un projet organisé en 5 volets

Volet 1 : Évolution de la ressource, lien éventuel avec le climat

La première partie de ce volet a été menée par l'IGN en 2019. Elle confirme l'hypothèse d'une augmentation de la ressource en chêne pubescent au nord de la France. Mais cela est dû à l'augmentation de la proportion de chêne pubescent dans les chênaies plutôt qu'à une migration de l'espèce vers le nord.

Ainsi, les secteurs où l'espèce est présente en 2017 sont les mêmes qu'en 1987. Le chêne pubescent pourrait avoir gagné en compétitivité par rapport aux chênes pédonculés et sessiles.

La seconde partie de ce volet permettra de déterminer si cette évolution est liée à celle du climat.



Un sciage réalisé sans difficulté spécifique.

Volet 2 : Séchage industriel

Le bois de chêne pubescent n'est pas toujours bien connu des scieurs, notamment dans les régions où cette essence pourrait se développer à l'avenir.

Pour préparer son utilisation par les entreprises de la filière, l'étude a consisté à mettre les techniques de séchage à disposition des scieurs. Pour cela, 20 chênes pubescents bien conformés (diamètre moyen de 45 cm pour un volume total de 15 m³) ont été exploités, sciés, séchés par la scierie Bourdaud (Loire-Atlantique). Le bois scié a été commercialisé avec du chêne « classique » sans remarque des clients.

Une partie des bois a aussi été séchée par le CIRAD. Les différentes mesures de déformations (retrait, torsion...) sont en cours d'analyse.

Volet 3 : Sylviculture

Adapter les chênaies existantes au changement climatique en favorisant le chêne pubescent, nécessite de tester différents itinéraires sylvicoles du point de vue technique, économique et environnemental. Ce volet vise à mieux connaître le comportement sylvicole du chêne pubescent dans la moitié nord du pays en organisant un réseau expérimental structuré avec des protocoles communs d'installation et de suivi. A cet effet, plusieurs dispositifs sont déjà mis en place et mesurés.

Volet 4 : Approvisionnement en graines et plants

Actuellement, très peu de plantations de chêne pubescent sont réalisées en France (30 à 40 000 plants sont vendus annuellement en France soit 100 fois moins que le chêne sessile). S'il est confirmé que le chêne pubescent constitue une solution crédible pour l'adaptation des chênaies du nord du pays au changement climatique, il faut dès à présent anticiper l'augmentation de la demande en plants. Des peuplements "porte-graines" ont ainsi été repérés et leur localisation transmise aux semenciers.



Plateau en sortie de séchoir.

Malheureusement, faute de glandée dans les peuplements repérés en 2018 et en 2019, l'approvisionnement en plants reste difficile.

Volet 5 : Diffusion et valorisation des résultats

La diffusion des résultats et l'information auprès des professionnels et des propriétaires est indispensable. D'ores et déjà, des informations sont disponibles sur la page internet dédiée au projet <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/etude-sur-le-chene-pubescent-le-projet-conqueth/n:3501>

Plusieurs films de courte durée sont en préparation ainsi que des supports écrits. Ils permettront de diffuser les connaissances acquises sur le chêne pubescent.

Pour conclure

Le projet CONQueTh va compléter les éléments déjà obtenus dans le cadre des précédents travaux et très vraisemblablement confirmer l'intérêt du chêne pubescent pour participer à la nécessaire adaptation des chênaies du nord de la France au changement climatique.

Christian WEBEN, Délégué régional CRPF
et Sabine GIRARD, CNPF-IDF

Les forestiers bretons s'intéressent aux chênes méridionaux



Le CRPF, l'ONF et le CETEF 56 ont mis en place en 2010 un programme de recherche et développement sur l'adaptation de la chênaie bretonne face au changement climatique, avec l'aide financière de l'État, de la Région et des Conseils départementaux des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Consacré principalement au chêne rouvre (également appelé chêne sessile), ce programme comporte aussi 3 dispositifs destinés à tester les capacités d'adaptation des chênes méridionaux aux conditions armoricaines.

Les chênes méridionaux, explication

Cette dénomination recouvre les 4 espèces de chênes forestiers autochtones en France, dont l'aire naturelle est centrée sur le bassin méditerranéen et la péninsule ibérique :

- le chêne liège ;
- le chêne tauzin ;
- le chêne pubescent ;
- le chêne vert.

La limite nord de l'aire naturelle du **chêne liège** se situe au niveau d'Archachon (33), mais on trouve en Bretagne des individus isolés dans les parcs et jardins, cette essence étant appréciée pour son aspect décoratif. Le **chêne tauzin** remonte jusqu'en Loire-Atlantique.

Le **chêne pubescent**, lui, est naturellement présent dans les Pays de la Loire, mais uniquement sur sol calcaire.

Seul le **chêne vert** pousse de manière spontanée en Bretagne notamment sur certaines côtes rocheuses bien exposées le long du littoral.

Premiers résultats

Le classement des chênes par ordre croissant de hauteur pour les 3 sites confondus est le suivant : chêne vert < chêne tauzin < chêne liège < chêne pubescent.

La vitesse de croissance du chêne pubescent, et à un degré moindre du chêne tauzin et du chêne liège n'était pas attendue à un tel niveau (voir graphique ci-dessous).

La conformation des arbres est très variable car les arbres n'ont bénéficié d'aucune taille de formation. Les chênes verts ont un port un peu buissonnant. Les chênes lièges sont élancés mais très souvent fourchus. Le chêne pubescent, quant à lui, se comporte au stade juvénile de manière comparable au chêne pédonculé en termes de croissance et de conformation. Le chêne tauzin montre une vigueur et une rectitude qui permettent d'espérer l'obtention de grumes de sciage.

Jusqu'à présent, les chênes méridionaux n'ont rencontré aucun facteur limitant de nature climatique. Ils ont traversé plusieurs vagues de chaleur, sans en souffrir, ce qui est en accord avec leurs affinités climatiques. Ils ont résisté à des températures de -10°C sous abri mais n'ont pas encore connu de froid extrême. Il est donc trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à leur adaptation au climat actuel du Centre-Est Bre-

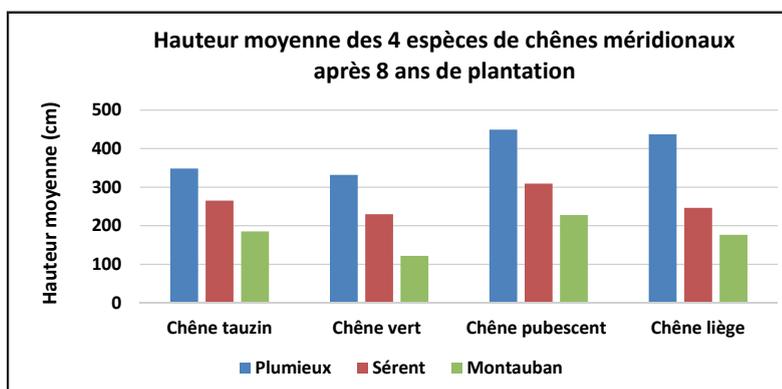
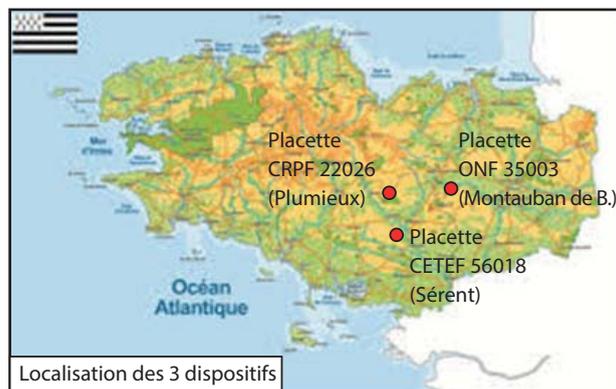
tagne, où ils ont été testés, mais les premiers résultats sont encourageants. Leur acclimatation complète dépendra par la suite de leur capacité à résister aux maladies et à se régénérer naturellement.

Conclusion

Par son aptitude à produire du bois d'œuvre équivalent à celui des chênes rouvre et pédonculé (voir article en pages précédentes), le chêne pubescent a des atouts sérieux pour les remplacer progressivement dans les stations où ils seront en difficulté en raison du changement climatique. Les 3 autres espèces de chênes testées, au potentiel de production moins élevé, pourraient contribuer à élargir la palette des essences forestières du futur, notamment dans les stations sèches où les feuillus actuels ne seront plus en mesure de se maintenir.

Un premier bilan de ce programme est téléchargeable sur le site du CRPF à l'adresse suivante : https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/data/bilan_chene_v_05112020_definitif_compressed_1_1.pdf

Michel COLOMBET,
délégué régional CRPF



Découverte de la biodiversité forestière ligérienne

Dans le cadre de la Journée Internationale de la Biodiversité, qui cette année a dû être reportée en raison de la crise sanitaire, et en accompagnement du dispositif « Pays de la Loire Grandeur Nature » porté par la Région, le CRPF Bretagne-Pays de la Loire a organisé, en juillet et septembre, 5 journées de découverte de la biodiversité forestière.

Avec le concours de plusieurs partenaires naturalistes comme la LPO*, le GRETIA**, Mayenne Nature Environnement ... les techniciens du CRPF ont animé un atelier dans chacun des départements ligériens. Grand public et propriétaires forestiers ont ainsi pu découvrir la biodiversité forestière et sa prise en compte dans la gestion des forêts privées, spécialement ouvertes pour l'occasion.



Ecureuil sur son chêne.

En Mayenne, les chauves-souris étaient à l'honneur avec une sortie crépusculaire pour tenter de les observer et de décrire leurs gîtes. En Loire-Atlantique, une place de choix a été donnée aux insectes, si discrets et pourtant si importants pour le bon état des écosystèmes forestiers. En Maine-et-Loire et en Vendée, les participants ont pu découvrir l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Cet outil a été développé par l'Institut pour le Développement Forestier (IDF), le service Recherche et Développement du CNPF, afin d'estimer les capacités d'accueil d'un massif

forestier en matière de biodiversité.

L'IBP est également présenté lors des stages de formation à la gestion forestière (FOGEFOR) du CRPF. Enfin, en Sarthe et au détour d'un château classé monument historique, les participants ont pu comprendre l'importance des milieux associés aux forêts (mares, clairières...) dans la gestion forestière et pour la faune fréquentant les massifs.

Le contexte sanitaire actuel nous a conduits à restreindre la participation à ces ateliers ; néanmoins pas moins de 50 participants ont pu profiter de belles découvertes.

En effet, il est important de rappeler que la grande majorité de la biodiversité terrestre se situe en forêt. Elle est le résultat d'une évolution sur plusieurs millions d'années, ce qui en fait un élément majeur du patrimoine mondial de l'humanité.

Si les forêts appartiennent sans conteste aux propriétaires forestiers qui les gèrent, il ne faut pas oublier qu'ils sont dépositaires de cette biodiversité parfois exceptionnelle et qu'ils se doivent de la préserver en adaptant au mieux leurs pratiques.

Il ne s'agit en aucun cas de renoncer à la récolte de bois, matériau noble



Atelier biodiversité avec ses participants.

et renouvelable indispensable à nos sociétés, mais de récolter et renouveler les peuplements en prenant en considération ces enjeux environnementaux. A l'aune des grands changements qui s'annoncent : évolution des besoins de notre société, changements climatiques et conséquences sanitaires, les forestiers doivent montrer qu'ils sont au rendez-vous et capables d'anticiper. Le CNPF s'emploie à mettre à leur disposition les outils nécessaires à la prise en compte de la biodiversité forestière avec l'Indice de Biodiversité Potentielle, et du changement climatique avec BioClimSol. Ces outils d'aide à la décision avant intervention sont d'une importance capitale.

Les forestiers se doivent de sortir du bois et de mieux communiquer sur leurs pratiques ; cette expérience de partage entre le grand public et les forestiers est essentielle. Le savoir-faire est une chose, le faire savoir en est une autre toute aussi importante s'ils veulent garder la légitimité de la gestion de leurs forêts privées.

* Ligue de Protection des Oiseaux

** Groupe d'ETudes des Invertébrés Armoricaains

Patrick BLANCHARD et
Cindy PAOLANTONACCI, ingénieurs CRPF



Le CRPF fait labelliser Bas-Carbone un premier boisement en Bretagne

Ce projet réalisé grâce au soutien financier du Groupe La Poste est situé dans le Finistère. Il a été inauguré officiellement début octobre en présence du sénateur Michel Canevet et du député Richard Ferrand. C'est un premier pas important vers la reconnaissance d'un dispositif vertueux et de la place de la forêt dans la stratégie nationale bas-carbone.



Les élèves du Nivot qui entretiendront la plantation.



Le député Richard Ferrand conclut cette journée.

Une demande grandissante

La compensation carbone et la plantation d'arbres ont le vent en poupe. En effet, de plus en plus d'entreprises ou de collectivités dans le cadre de leur démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) souhaitent investir dans la plantation pour apporter leur contribution à la lutte contre les changements climatiques. On a coutume de dire « qu'une tonne de bois produit a stocké l'équivalent d'une tonne de CO₂ » mais c'est variable en fonction des essences forestières.



Un label mis en place par l'État

Face à cette demande, on observe désormais un foisonnement d'offres émanant de startup qui proposent, moyennant une contrepartie financière, de planter des arbres. Force est de constater que la plupart du temps, ces projets ne sont ni labelli-

sés par un standard officiel, ni suivis dans le temps, ni audités.

Le Label Bas-Carbone (LBC), référentiel de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre créé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire avec de nombreux partenaires, est aujourd'hui le seul cadre réglementaire national ayant validé des méthodes et opérations forestières qui séquestrent du carbone.

Le principe de la compensation carbone est relativement simple. Dans le cadre de sa RSE, l'entreprise mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à son activité. Elle met d'abord tout en œuvre pour les éviter, puis les réduire. Ensuite, elle peut compenser la fraction non réductible de ses émissions en finançant la séquestration d'une quantité équivalente de carbone, grâce à un projet forestier ou agricole.

Le label Bas-Carbone, lancé officiellement le 23 avril 2019, permet à des entités publiques ou privées de compenser leurs émissions de CO₂ à travers des projets forestiers ou agricoles, labellisés par l'État dont il reconnaît également les réductions d'émissions générables (calculées par anticipation).

Trois méthodes forestières approuvées par l'État

Actuellement trois méthodes existent, toutes développées par le CNPF :

- méthode **boisement** (dans laquelle s'inscrit le projet présenté dans cet article),
- méthode **reconstitution de peuplements forestiers dégradés** (tempête, incendie, dépérissement « intense »),
- méthode **conversion de taillis en futaie sur souche**.



Pierre Brossier © CNPF

Aperçu de la parcelle avant boisement.

Le projet en quelques chiffres

- Boisement de friches sur **2,9 ha**.
- Potentiel de séquestration (sur 30 ans) : **1 047 tonnes de CO₂**.
- **6 essences** : 2 de production (Douglas vert et Thuya géant) et 4 pour la biodiversité (Chêne sessile, Hêtre commun, Châtaignier et Aulne glutineux).
- Une **ripisylve** préservée et renforcée.
- Des lisières feuillues installées pour faciliter l'**intégration paysagère**.
- Un budget estimatif de **19 025 € financé par La Poste à 84 %** (frais prévisionnel de vérification à 5 ans inclus).

Le LBC permet ainsi de certifier des actions forestières en faveur du climat grâce à une validation du projet par l'État et à un audit externe au bout de 5 ans.

Des conditions précises à remplir

Pour être labellisés bas-carbone, les projets doivent respecter un certain nombre de critères :

- **stockage d'une quantité supplémentaire de carbone** calculée par la différence entre les deux itinéraires « avec projet/sans projet » (évolution vers une friche ligneuse / création d'un boisement mélangé dans le cas présent) car seul le carbone additionnel séquestré peut être certifié,
- **vérification du critère d'additionnalité** : le projet n'aurait pas pu se réaliser sans la contribution carbone du financeur,
- **permanence** : le risque de non permanence (incendie, tempête, risque sanitaire...) est intégré par un système de rabais,
- **quantification des réductions d'émissions générables** : séquestration de CO₂ pendant la vie du peuplement, stockage dans les produits bois issus des premières interventions et substitution matériaux et énergie,

- **évaluation des co-bénéfices** (socio-économiques, biodiversité, préservation de l'eau et des sols...) générés par le projet.



Concrètement comment ça marche ?

Prenons l'exemple du 1^{er} projet labellisé en Bretagne : un boisement de friche réalisé au lycée agricole du Nivot (29) avec le concours du Groupe La Poste.

Le propriétaire doit donner des gages de confiance et le cadre est donc exigeant : il doit avoir un document de gestion durable en vigueur ou s'engager à en produire un. Il est lié par contrat au financeur et ses engagements sont déposés au Ministère de la Transition Écologique dans un document s'apparentant à un cerfa.

Le porteur de projet ou son mandataire, en l'occurrence le propriétaire forestier assisté du CNPF-IDF, notifie son intention de voir son projet obtenir le LBC via le formulaire prévu <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone#e0>

Après un 1^{er} retour de l'administration en charge de l'environnement, celui-ci fournit un document précisant le projet et la méthode choisie.

À l'issue de l'instruction, l'autorité informe le porteur de projet ou le mandataire de sa décision.

Le LBC est donc un outil de récompense des projets de qualité, innovants et sérieux.

Tous les projets dont les réductions d'émissions sont quantifiées par le CNPF bénéficient d'une "convention de constitution d'unités certifiées de séquestrations de CO₂". Celle-ci lie le porteur de projet et son financeur tout en précisant les droits et devoirs de chacun. Le financeur a ainsi des gages sérieux de réussite du projet et le propriétaire est assuré d'une aide financière.

Dans le cas présent, le propriétaire s'est manifesté pour bénéficier du LBC en décembre 2019. Il a contractualisé avec le groupe La Poste (bénéficiaire d'un certificat de réduction de GES) et obtenu le LBC en mai 2020. L'inauguration officielle de ce projet a eu lieu le 2 octobre 2020 <https://www.cnpf.fr/n/finistere/n:3919>

Pour de plus amples renseignements sur le LBC, prendre contact avec les correspondants carbone du CRPF : Carole Le Néna, en Pays de la Loire 06-43-44-42-49 et Pierre Brossier, en Bretagne 06-18-44-72-06.

Pierre BROSSIER, ingénieur CRPF

Ventes de bois d'automne

Comme au printemps, les ventes groupées d'automne se sont déroulées sous forme dématérialisée. Malgré ce contexte nouveau, la demande des utilisateurs est restée soutenue.

Le tableau ci-dessous récapitule les prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors des ventes organisées par Experts Forestiers de France et la Société Forestière de la Caisse des dépôts (Bretagne uniquement).

Essences	Demande du marché*	Tendance de prix par rapport aux dernières ventes	0.5 à 0.90 m ³	0.91 à 1.5 m ³	1.51 à 2 m ³	plus de 2 m ³
Epicéa de Sitka	😊	→	33 à 43 € moyenne 40 €	37 €**	46 €**	
Pins maritime, sylvestre et Laricio - Bretagne	😊	→	21 à 24 € moyenne 22 €	24 à 38 € moyenne 33 €	36 à 42 € moyenne 39 €	
Pin maritime Pays de la Loire	😊	↗	15 à 28 € moyenne 21 €	28 à 33 € moyenne 31 €	30 à 36 € moyenne 34 €	
Douglas	😊	↗	21 à 24 € moyenne 23 €	56 à 62 € moyenne 59 €	62 à 89 € moyenne 75 €**	68 à 75 € moyenne 72 €
Pin Laricio - Pays de la Loire	😊	↗	17 à 37 € moyenne 27 €	43 à 44 € moyenne 43 €	43 €**	
Résineux divers (Sapins, séquoias, Grandis)	😊	Pas de référence comparable		37 à 42 € moyenne 40 €	38 €**	37 €**
Chênes	😊	↗	101 €**	76 à 156 € moyenne 103 €	114 à 173 € moyenne 141 €	123 à 273 € moyenne 188 €
Peupliers	😞	→			30 à 37 € moyenne 33€	

*Nombre moyen d'offre par lot : 😊 5 offres et + 😊 2 à 4 offres 😞 1 offre maximum.

** Lot unique dans sa catégorie

Maximum d'offres observées pour un lot : 9 offres

Lors de ces ventes à distance, vendeurs et acheteurs sont présents sans se voir, dans un calme religieux.

On constate un taux d'invendus voisin de 10 % pour les Pays de la Loire et de 30 % pour la Bretagne mais avec des offres très proches des prix de retrait. Ces lots pourront être renégociés assez aisément après la vente.

Le Pin maritime de qualité est prisé mais c'est manifestement sur le Douglas que la pression est la plus forte, dans toutes les catégories de dimension, gros bois en particulier.

La demande sur le chêne reste constante, avec toujours très peu d'invendus ; les lots concernent surtout des coupes d'amélioration.

Cédric BELLINOT - Xavier GRENIÉ
Technicien et Ingénieur CRPF



Journée de présentation du guide du populeux breton le 29 avril 2021

Le peuplier se caractérise par une croissance très rapide lui permettant d'être exploité entre 20 et 25 ans. Souvent décriée par méconnaissance, cette essence produit un éco-matériau valorisé localement, qui assure un excellent bilan carbone à la filière de l'emballage.

Le 29 avril 2021, à Plouégat-Guérand (29), la visite de peupleraies d'âges variés vous permettra de découvrir la culture du peuplier dans le respect de l'environnement ainsi que sa filière de transformation. Cette visite servira de support à la présentation du "Guide du populeux breton", récemment publié par le CRPF, document accessible sur le site du CRPF : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/guide-du-populeux-breton/n:3800>
La visite sur le terrain prévue l'après-midi s'adresse aux propriétaires et gestionnaires forestiers, aux agents chargés du développement forestier, aux administrations, aux élus du territoire, aux professionnels de l'emballage, ainsi qu'aux associations environnementales. Une rencontre avec la presse régionale sera organisée dans la matinée.

Pour participer à cet événement, inscrivez-vous auprès du CRPF au 02 99 30 00 30 ou par courriel à l'adresse suivante : bretagne@crpf.fr
Une invitation vous sera adressée en temps voulu.

Brèves

Mouvements de personnels au CRPF

Jean-Luc BOUCHART et Christian WEBEN ont fait valoir leur droit à la retraite en cette fin d'année 2020, après 40 années passées au siège à Saint-Herblain (44). Ces 2 piliers du CRPF sont remplacés par 2 jeunes ingénieures, Cindy PAOLANTONACCI et Carole LE NENA, en charge de l'informatique et des documents de gestion durable dans les Pays de la Loire pour la première, du développement forestier pour la deuxième.

Nous souhaitons une retraite longue et heureuse à Jean-Luc et Christian.

D'autre part, le CRPF vient de recruter Bérénice TIGIER comme ingénieure chargée de mission à Saint-Herblain. Elle s'occupera d'actions à caractère en-

vironnemental et de développement forestier dans le cadre de la convention Biodiversité avec la région Pays de la Loire. Nous lui souhaitons de s'épanouir dans son nouveau poste.

Une aide au renouvellement des peuplements forestiers en Pays de la Loire

Le Conseil Régional des Pays de la Loire en collaboration avec les acteurs de la filière forêt bois, met en place une aide forfaitaire pour le renouvellement des peuplements forestiers.

Un diagnostic préalable doit être établi dans la perspective d'un reboisement sans préjuger de la décision du propriétaire.

Pour tout projet, contactez un gestionnaire forestier qualifié : expert forestier, coopérative forestière, gestionnaire forestier professionnel ou ONF.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à faire appel aux techniciens du CRPF.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, rendez-vous sur :

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/diagnostic-prealable-au-renouvellement-forestier>

Recherche de plantations de Thuya

Le CRPF Bretagne-Pays de la Loire souhaite affiner ses connaissances sur une essence d'avenir : le Thuya plicata. Pour ce faire, nous recherchons des parcelles de Thuya de plus de 15 ans pour effectuer des mesures de hauteurs, de circonférences et caractériser les stations forestières où ils poussent.

Contact : David LE FERREC

david.leferrec@cnpf.fr 06 18 44 72 15

Prochains cycles de formation FOGEFOR

« Rédiger son PSG »

Sur trois réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi, ce stage est destiné aux propriétaires de bois et forêt qui désirent rédiger eux-mêmes leur PSG.

Il permet d'apprendre à décrire sa forêt et à mener une réflexion pour planifier ses interventions.

Il se déroulera à Allonnes (72) aux dates suivantes :

12 mars, 9 avril
et 23 avril 2021

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet du CRPF :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/rediger-son-plan-simple-de-gestion/n:3025>

Pour plus d'informations :
france.averty@cnpf.fr - 02 40 76 84 35

« La biodiversité forestière »

Sur quatre réunions d'une journée, avec la théorie en salle le matin et la pratique sur le terrain l'après-midi, ce stage est destiné aux propriétaires de bois et forêt qui désirent mieux connaître la biodiversité forestière et son importance pour la santé et la production de la forêt en s'appuyant sur l'indice de biodiversité potentielle. Il se déroulera dans les forêts des départements dont sont issus les stagiaires aux dates suivantes :

2 avril, 4 juin, 1^{er} octobre
et 5 novembre 2021

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet du CRPF :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/la-biodiversite-forestiere/n:3709>

« Peuplier en Bretagne » cycle Morbihan

Le CRPF organise un cycle FOGEFOR consacré au peuplier dans le Morbihan.

Ce cycle est ouvert à tous les propriétaires forestiers s'intéressant à cette essence, ainsi qu'à leurs salariés. Il s'étalera sur 3 journées alternant théorie en salle et travaux pratiques sur le terrain.

Le nombre de participants est limité à 20.

7 mai, 4 juin
et 25 juin 2021

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet du CRPF :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/le-peuplier-en-bretagne/n:3853>

Pour plus d'informations :
marylene.fauvel@cnpf.fr - 02 99 30 45 46
ou.eric.sinou@cnpf.fr - 06 18 44 72 18

Programme des réunions forestières 2021

Réunions gratuites destinées aux propriétaires et gestionnaires forestiers, se déroulant sur 1/2 journée sauf indication contraire (*).

Ce programme remplace le dépliant des réunions habituellement joint avec la revue de décembre

n°	Thèmes	Dates	Lieux	Animateurs
1 <input type="checkbox"/>	La populiculture : un regain d'intérêt	Vendredi 5 février	Durtal (49)	JJ. JEMIN
2 <input type="checkbox"/>	Démonstration de plantation sur un chantier de reboisement en cours	Mardi 9 février	Saint-Servais (22)	JP. DROUGARD
3 <input type="checkbox"/>	Réussir sa plantation forestière	Vendredi 19 mars	Mayet (72)	C. BELLIOU
4 <input type="checkbox"/>	Utilisation du Guide pratique de l'Équilibre Forêt Gibier (avec l'Ass. Dép. des Chasseurs de Grand Gibier 29)*	Mardi 30 mars	Plouyé (29)	P. BROSSIER
5 <input type="checkbox"/>	Maîtriser la gestion des peuplements irréguliers	Vendredi 2 avril	Le Buret (53)	B. LONGA
6 <input type="checkbox"/>	Réussir la première éclaircie des plantations feuillues	Mercredi 14 avril	Janzé (35)	JM. CARREAU
7 <input type="checkbox"/>	Sylviculture des feuillus à croissance rapide	Mardi 20 avril	Rosporden (29)	D. LE FERREC
8 <input type="checkbox"/>	Boisement/reboisement : les étapes clés	Vendredi 23 avril	St-Christophe-des-Bois (35)	AP. DUC
9 <input type="checkbox"/>	Biodiversité forestière et changement climatique	Vendredi 7 mai	Le Boupère (85)	L. ROBIN
10 <input type="checkbox"/>	Le sciage à façon : valoriser ses bois en circuit court	Jeudi 20 mai	Prat (22)	JP. DROUGARD
11 <input type="checkbox"/>	Programmer les interventions de sa forêt	Vendredi 28 mai	St-Même-le-Tenu (44)	N. DUVAL
12 <input type="checkbox"/>	Les boisements mélangés : intérêts et gestion	Jeudi 3 juin	Guiscriff (56)	E. SINOÛ
13 <input type="checkbox"/>	Bien planter et gérer sa peupleraie	Jeudi 17 juin	Livré-en-Changeon (35)	J. BLANCHIN
14 <input type="checkbox"/>	Concilier peuplier et biodiversité, de l'installation au renouvellement	Vendredi 18 juin	Le Mazeau (85)	L. ROBIN
15 <input type="checkbox"/>	Démonstration de matériel d'entretien de plantation	Mardi 22 juin	Scaer (29)	D. LE FERREC
16 <input type="checkbox"/>	Sylviculture du douglas	Jeudi 9 sept.	Le-Roc-Saint-André (56)	X. GRENIÉ
17 <input type="checkbox"/>	Le forestier et la biodiversité	Vendredi 17 sept.	St-Michel-et-Chanveau (49)	JJ. JEMIN
18 <input type="checkbox"/>	Journée pin maritime : de la graine à la planche*	Mercredi 22 sept.	Lanouée (56)	E. SINOÛ
19 <input type="checkbox"/>	Chênes : réussir sa première éclaircie	Vendredi 24 sept.	Ahuillé (53)	B. LONGA
20 <input type="checkbox"/>	Résineux : réussir son éclaircie	Vendredi 8 oct.	Parigné-L'évêque (72)	C. BELLIOU
21 <input type="checkbox"/>	Découverte d'un boisement réalisé grâce au label Bas Carbone	Vendredi 8 oct.	Lopérec (29)	P. BROSSIER
22 <input type="checkbox"/>	Le douglas face au changement climatique	Vendredi 22 oct.	Vioreau (44)	N. DUVAL

* réunion se déroulant sur la journée complète



Inscriptions par téléphone, mail ou en remplissant le formulaire d'inscription accessible via le lien suivant :

<https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/les-reunions-forestieres/n:2859>



France Averty © CNPF

Contact Région Bretagne

Valérie VILLAIN
101A avenue Henri Fréville - 35200 RENNES
02 99 30 00 30 - bretagne@cnpf.fr

Contact Région Pays de la Loire

France AVERTY
36 avenue de la Bouvardière - 44800 ST HERBLAIN
02 40 76 84 35 - paysdeloire@cnpf.fr



Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire - 36 avenue de la Bouvardière
44800 Saint-Herblain - Tél. 02 40 76 84 35 - site : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr>
Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Directeur de la publication : Arnaud GUYON - **Responsable de la rédaction** : Michel COLOMBET
Réalisation : France AVERTY
Abonnement gratuit - 2^{ème} semestre 2020 - Imprimerie : VALPG • Saint-Aignan de Grand Lieu - n° ISSN : 2646-5213

